

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 27 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments de santé et les articles de la loi concernant les médicaments. Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors de la période de jeux libres à l'intérieur.

Lors de l'inspection, les médicaments étaient rangés dans un endroit verrouillé et inaccessible aux enfants afin de prévenir le risque d'ingestion accidentelle.

L'administrateur sur les lieux confirme que les médicaments apportés dans l'établissement se trouvent dans leur contenant d'origine à l'épreuve des enfants et portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la dose à administrer.

Les médicaments prescrits se trouvent dans un contenant portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médecin, les directives d'administration et la période pendant laquelle ils doivent être administrés.

Un registre écrit est tenu afin de documenter les moments où les médicaments sont administrés. Les fiches des médicaments administrés étaient accessibles lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité confirme que les fiches étaient bien remplies.

L'administrateur confirme que le parent ou le tuteur est demandé son consentement, soit à l'oral ou à l'écrit avant que l'enfant reçoive de l'acétaminophène. L'administrateur confirme également que le parent ou tuteur signe un consentement à l'écrit lorsque le parent ou le tuteur va chercher son enfant. Toute administration de médicament est documentée et tenue dans les dossiers comme l'exigent 24(3) de la Loi sur les services à la petite enfance.

L'administrateur valide également qu'ils offrent des soins aux enfants malades dans un lieu séparé des autres en attendant et avise les parents ou tuteurs de venir chercher l'enfant dans l'heure qui suit. L'administrateur

Commentaires généraux

confirme que si une enfant présente des signes d'une maladie reportable ou à un cas confirmé d'une maladie dont ils doivent rapporter tel qu'indiqué dans la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'administrateur confirme qu'ils remplissent les formulaires fournis par le ministère et avise tous les parents ou les tuteurs des autres enfants.

Le ratio fût respecté en tout temps lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer des activités délibérément planifiées. Puisque les enfants n'ont pas été dehors ce matin, deux groupes ont emporté de la neige à l'intérieur dans leur groupe afin de faire de l'exploration. Un groupe a utilisé des étampes de bingo sur la neige afin d'explorer les couleurs. Un autre groupe a utilisé un bac de neige et des petits personnages afin de faire des jeux symboliques. Une activité de peinture de bonhomme de neige a été observé dans un groupe et dans un autre groupe, le membre du personnel éducatif a animé une pratique de chant.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 janvier 2023

Date

original signé par
Natalie Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 janvier 2023

Date